



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN

AVIS PUBLIC

AVIS est par la présente donné par la soussignée directrice générale adjointe et greffière à tous les contribuables de la municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan que lors de la séance ordinaire qui aura lieu le lundi 13 juillet 2026, le conseil municipal de Saint-Roch-de-l'Achigan statuera sur le règlement numéro 563-2-2026 concernant le traitement des élus municipaux.

Le projet de règlement prévoit l'admissibilité des membres du conseil municipal au régime d'assurance-collective en vigueur à la Municipalité conformément aux règles d'admissibilité applicables.

Ce règlement prendra effet à compter du 1^{er} septembre 2026.

Ce règlement sera donc pris en considération par le conseil municipal le lundi 13 juillet 2026 lors de la séance ordinaire du conseil qui aura lieu à la Mairie située au 7, rue du Docteur-Wilfrid-Locat à 19 h 30.

DONNÉ À SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN CE 30^e JOUR DU MOIS DE JUIN 2026.

(Original signé)

*Vianca Moreno
Greffière et
Directrice générale adjointe*